

Annex A1

EAP/EP3 Results Framework



RFA - Biodiversity



RFP - Forestry



Rural Development Activities



AG/Trade Activities



Democracy & Governance Activities

CADRE LOGIQUE PE III

L'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservées et valorisées pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie

1. Des modes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité sont adoptées et appropriées et par les populations des zones d'intervention

1.1 Des actions de développement durable sont mises en oeuvre

1.1.1 Les plans communaux de développement et schémas intercommunaux prennent en compte la dimension environnementale

a - Appuyer les communes dans l'élaboration et la maîtrise des PCD « verts » et schémas intercommunaux de développement
b - Promouvoir les échanges inter-communales, régionaux et avec les autres programmes de développement

1.1.2 Des alternatives de développement durable sont mis en oeuvre dans le cadre des PCD pour réduire les pressions

a - Améliorer la gestion des aires défrichées
b - Appuyer le transfert de gestion des aires de parcours
c - Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des eaux et des sols
d - Mettre en oeuvre des activités alternatives aux pressions dans les zones périphériques des aires protégées

1.1.3 Les filières de la biodiversité sont valorisées durablement

a - Mettre en oeuvre des approches de partage équitable des bénéfices
b - Réorganiser la gestion des espèces commercialisées et commercialisables

1.1.4 Les énergies alternatives sont promues

a - Identifier des ressources énergétiques renouvelables disponibles et localement appropriés (pour l'électrification et le chauffage);
b - Promouvoir des combustibles biomasse de substitution
c - Promouvoir l'utilisation d'énergies alternatives (biomasse, l'hydroélectricité et l'énergie solaire)

1.1.5 La gestion de l'environnement urbain est améliorée

a - Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes municipaux d'actions environnementales
b - Promouvoir la prévention et la réduction de la pollution en milieu urbain

1.2 Les écosystèmes forestiers et les ressources en eau sont gérés de manière durable

1.2.1 Les forêts sont rationnellement gérées

a - Affiner le zonage forestier
b - Intensifier le transfert de gestion des forêts
c - Rationaliser l'exploitation forestière
d - Promouvoir et appliquer des standards/normes sur les forêts et ses produits (écocertification, ...)
e - Mettre en oeuvre des outils économiques et réglementaires complémentaires
f - Développer des systèmes de gestion effectifs et durables des forêts

1.2.2 La couverture forestière et la capacité nationale de stockage de carbone sont préservées

a - Poursuivre la création des Réserves Foncières pour le Reboisement (RFR)
b - Promouvoir des actions de reboisement, de mise en défens et d'embroussaillage
c - Gérer les sites pilotes de séquestration de carbone

1.2.3 La gestion des combustibles ligneux est améliorée

a - Appuyer l'usage de techniques améliorées de carbonisation
b - Promouvoir des modes d'utilisation moins consommatrices de combustibles ligneux

1.2.4 Les feux de forêts naturelles diminuent

a - Sensibiliser et motiver la population sur la lutte contre les feux
b - Renforcer l'application des lois contre les feux de brousse
d - Mettre en place un dispositif de suivi

1.2.5 Les zones humides et réserves d'eau sont gérés durablement

a - Promouvoir la préservation et la gestion durable des lacs
b - Intensifier la protection des bassins hydriques

1.3.1 La représentativité des écosystèmes est promue

a - Reclasser certaines aires protégées
b - Créer de nouvelles aires protégées terrestres et des sites de conservation

c - Développer le système de parcs marins

d - Redélimiter certaines aires protégées

1.3.2 Le maintien de la biodiversité et du processus écologique est assuré

a - Assurer le suivi écologique des habitats, espèces, pressions et les mesures de conservation
b - Assurer la surveillance et le contrôle
c - Mettre en place des infrastructures de conservation et matérialiser le zonage

d - Développer la recherche fondamentale

1.3.3 L'écotourisme au niveau des aires protégées et les sites de conservation est développé et rentabilisé avec le secteur privé

a - Améliorer le service aux visiteurs
b - Mettre en place / améliorer les infrastructures écotouristiques et de service
c - Réaliser la promotion des aires protégées et des sites de conservation
d - Evaluer la gestion de l'écotourisme

CADRE LOGIQUE PE III (Con't)

L'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservées et valorisées pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie

2. La pérennisation au niveau national de la gestion des ressources naturelles et environnementales est assurée

2.1 Un changement de comportement positif vis à vis de l'environnement est observé

2.2 Les bases de financement durable d'actions de gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement sont établies

2.3 Une meilleure gouvernance environnementale est en place

2.1.1 Les informations environnementales appuient le développement durable

a - Gérer le tableau de bord environnemental au niveau national et décentralisé et faciliter les échanges d'information

b - Assurer le suivi des écosystèmes marins et terrestres et la gestion des données sur la biodiversité malagasy
c - Développer la comptabilisation économique de l'environnement

2.1.2 Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion efficace de l'environnement

b - Appuyer et la communication environnementale
c - Appuyer l'éducation et la formation

d - Promouvoir des attitudes favorables à la conservation des aires protégées et sites de conservation

2.2.1 Des instruments spécifiques de pérennisation financière sont développés

a - Mettre en place un « trust fund » pour les aires protégées
b - Développer les autres instruments de financement et optimiser l'interface avec les autres

2.2.2 La fiabilité et la transparence du système de gestion des fonds et de suivi est assurée

a - Améliorer les systèmes de gestion existant
b - Développer les capacités de gestion et d'administration
c - Renforcer la coordination des activités
d - Optimiser la structure de coût des agences d'exécution

2.2.3 Des systèmes de financements locaux sont en place

a - Développer les mécanismes de taxation locales
b - Appuyer la mise en place de fonds d'investissements locaux durables

2.3.1 La dimension environnementale est internalisée dans les politiques de développement du pays

a - Développer des instruments de gestion et mettre en cohérence les textes et procédures

b - Assurer la compatibilité des investissements avec l'environnement
c - Assurer le suivi, le contrôle environnemental, et le mécanisme de gestion des plaintes
d - Intégrer la dimension environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire

e - Développer la politique énergétique et la politique de gestion durable de l'eau

2.3.2 Le dispositif institutionnel est amélioré

a - Renforcer le mandat des institutions (CIME, CNE) et assurer leur fonctionnement
b - Développer le partenariat avec les structures environnementales au niveau des secteurs et les collectivités décentralisées

2.3.3 L'administration de l'environnement est renforcée

a - Renforcer la capacité du Ministère de l'environnement
b - Assurer la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par Madagascar
c - Assurer l'interface avec les Ministères du plan (PIP) et des finances (RPI, taxes,...)

2.3.4 Le service forestier est renforcé

a - Procéder au renforcement de l'administration forestière

b - Mettre en place une structure autonome pour assurer les opérations forestières

c - Renforcer la capacité des intervenants dans la gestion des forêts
d - Elargir le dispositif de veille et d'information initié par l'OSF